



APPEL A PROJETS JEUNES CHERCHEURS ETUDE (JCE) 2022

GUIDE D'INSTRUCTIONS



Soumission électronique par la DRCI à :

CePotier@chu-angers.fr et MaGuyon@chu-angers.fr

Date limite de soumission des lettres d'intention : 22 février 2022 midi

Date limite de soumission des dossiers complets : 17 mai 2022 midi

1. PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS

Le GIRCI Grand Ouest a pour rôle de mettre en réseau les acteurs de la recherche en santé sur l'ensemble des 3 régions Bretagne, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire, en s'appuyant sur les 6 directions à la Recherche Clinique et Innovation (DRCI) qui maillent l'ensemble du territoire interrégional.

Afin de favoriser le développement de la recherche clinique, et d'encourager l'émergence de nouveaux projets et de nouvelles compétences au sein de HUGO, le GIRCI grand Ouest pérennise son appel à projets annuel en direction des jeunes chercheurs.

Son objectif est de soutenir le projet d'un jeune chercheur de profession médicale de l'interrégion Grand Ouest qui souhaite s'engager en recherche clinique.

Il favorise les projets mettant en synergie plusieurs structures de l'interrégion.

L'appel à projets est doté d'une bourse unique de 25 000 euros. Il est destiné à soutenir un projet de recherche d'un jeune chercheur au sein du territoire HUGO.

2. DIFFUSION DE L'APPEL A PROJETS

La coordination du GIRCI informe du lancement du présent appel à projets les directions des CH, CHU, CHR, les Etablissement Publics de Santé Mentale (EPSM), les Agences Régionales de Santé (ARS), les Universités et les facultés de médecine de l'interrégion. Les directions sont invitées à relayer cet appel à projets auprès de leurs investigateurs.

3. CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

3.1 – Le porteur du projet

- De profession médicale (médecins, sages-femmes et odontologistes), pharmacien ou interne
- Agés de 35 ans ou moins (jusqu'à la veille des 36 ans à la date limite de dépôt de la LOI)
- Non lauréat de l'AAP JCE antérieurement ou d'un programme de recherche financé par la DGOS (PHRC, PRT, PRME, PREPS, PHRIP)
- Un même porteur ne pourra pas candidater à la fois à l'appel à projets Jeunes Chercheurs Etude et Jeunes Chercheurs Mobilité

3.2 – Le projet

- **La thématique est libre** mais l'étude doit être une étude de recherche clinique (non préclinique ou fondamentale)
- Le projet doit se dérouler principalement dans l'interrégion et impliquer au moins 2 établissements / centres de l'interrégion.
- Le projet doit être promu par un CH, CHU, ou CLCC du territoire du GCS HUGO.

3.3 – Le financement

- Financement par le GIRCI : 25 000€ maximum
- Un cofinancement complémentaire est possible
- La participation de partenaires étrangers et/ ou privés dans le projet est possible dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement.

Les financements suivants ne sont pas éligibles :

- L'acquisition de matériel(s) ou équipement(s) destiné(s) à la réalisation du projet
- Les frais de scolarité
- Des frais liés à l'organisation d'une manifestation ou d'une formation

Une ligne budgétaire, inclus dans le montant du financement, équivalent à 10% du montant des dépenses de personnel est allouée aux frais de gestion ou de structure. Ce montant ne peut pas être

révisé. Ces frais de gestion ont vocation à couvrir une partie des coûts de gestion administrative des recherches, supportés par les établissements de santé. Cette mesure vise à éviter une redondance entre les financements sur projets de recherche et les financements sur structures.

4. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS DU GIRCI GO

Date de lancement de l'appel à candidatures		17 janvier 2022
Date limite de soumission	Lettre d'intention	22 février 2022 midi
	Dossier complet	17 mai 2022 midi
Date prévisionnelle de publication des résultats		Juillet 2022

Les DRCI peuvent moduler ce calendrier en fixant des dates de retour en amont de celles du GIRCI.

Le porteur doit prendre contact avec sa DRCI de référence avant toute soumission pour en prendre connaissance et s'y conformer.

Les projets retenus à chaque étape de l'instruction seront annoncés sur le site du GIRCI Grand Ouest et chaque candidat recevra une réponse par courriel avec copie à sa DRCI.

5. SELECTION DES PROJETS

5.1 - Procédure de sélection

La sélection des projets se fera en trois étapes :

1/ Les lettres d'intention seront expertisées par la commission d'évaluation scientifique du GIRCI GO pour une étape de présélection.

2/ Les porteurs de projets des dossiers présélectionnés seront invités à établir un dossier de candidature complet qui sera soumis à des experts choisis hors HUGO.

3/ Les dossiers classés seront ensuite soumis à la commission d'évaluation scientifique du GIRCI GO pour la délibération finale.

5.2 - Critères d'expertise

La sélection des dossiers est fondée sur l'ensemble des critères suivants :

- Le respect des critères d'éligibilité.
- La qualité scientifique du projet : originalité ; pertinence de la question posée; positionnement national et international ; impact scientifique et médical potentiel.
- La construction du projet : clarté des objectifs et de leurs critères d'évaluation ; qualité de la méthodologie ; analyse statistique ; critères d'inclusion et d'exclusion ; compétences et capacité de recrutement des centres participants ; pertinence des technologies utilisées ; organisation du projet et moyens mis en œuvre ; crédibilité de l'échéancier.
- Le consortium / l'environnement scientifique : compétences de l'équipe du porteur de projet et des équipes associées; cohérence et complémentarité entre les équipes associées; qualité et faisabilité du plan de travail ; capacité du porteur de projet à gérer le projet ; environnement scientifique et technologique.
- Les aspects administratifs et éthiques (le cas échéant) : pertinence de la méthodologie concernant la sécurité ; engagement du promoteur à s'assurer que l'étude se déroule selon les bonnes pratiques cliniques. Identification du promoteur de l'étude clinique, nature de l'étude.
- La demande budgétaire : adéquation de la demande financière au projet scientifique; pertinence des frais de fonctionnement demandés.

6. MODALITES PRATIQUES DE SOUMISSION

6.1 - Soumission des lettres d'intention

Le porteur du projet doit déposer la lettre d'intention par voie électronique à sa DRCI référente **selon le calendrier propre à chaque DRCI.**

Les DRCI adressent les LOI au GIRCI à : CePotier@chu-angers.fr et MaGuyon@chu-angers.fr sous format **PDF** avec toutes les annexes jointes au corps du dossier selon le calendrier spécifié au paragraphe 4.

Le nom du fichier « dossier de candidature » est composé comme suit :

Ville de la DRCI_NOM du porteur de projet_JCE2022_LI.pdf

Ville de la DRCI_NOM du porteur de projet_JCE2022_CV.pdf

Exemple : ANGERS_DUPONT_JCE2022_LI.pdf

Cette étape est indispensable en préalable à tout dépôt de dossier.

Les documents à fournir sont les suivants :

1. La lettre d'intention type JCE 2022 du GIRCI GO (en annexe 1)
2. Le CV du porteur coordonnateur **mentionnant sa date de naissance** (2 pages maximum) (format libre - modèle en annexe 2)

Toute lettre d'intention **incomplète ou envoyée hors délai** au GIRCI GO sera jugée non recevable.

Les documents sont accessibles sur demande auprès du GIRCI GO par email : CePotier@chu-angers.fr ou MaGuyon@chu-angers.fr ou sur le site www.girci-go.org

Si, après avoir soumis une lettre d'intention, le porteur de projet souhaite retirer son projet et ne pas déposer le dossier complet, il doit en informer sa DRCI et le GIRCI par email.

6.2 - Soumission des dossiers complets

Après confirmation de la recevabilité de la lettre d'intention, les porteurs de projets devront transmettre un « dossier complet » à leur DRCI selon le **calendrier propre à chaque DRCI**.

Les DRCI adressent les dossiers complets au GIRCI à CePotier@chu-angers.fr et MaGuyon@chu-angers.fr selon le calendrier spécifié au paragraphe 4.

Le dossier complet devra comporter :

1. Protocole (format PDF et documents annexes) - (format libre - modèle simplifié en annexe 3)
2. Lettre d'intention type (annexe 1 déjà fournie lors de la pré-sélection, à resoumettre uniquement si la lettre initialement déposée est mise à jour)
3. Annexe financière (annexe 4)
4. Le schéma théorique de déroulement de l'étude (ex : modèle DGOS Excel ou autre format reprenant les étapes clés – soumissions réglementaires / début des inclusions / fin des inclusions / analyse des données / valorisation – publication)
5. La Lettre d'engagement des co-financeurs si applicable (modèle de lettre d'engagement de co-financeur en annexe 5) (*si applicable : exemple : DRCI, industrie, etc...*).

Chaque fichier transmis au GIRCI GO devra être intitulé ainsi :

Ville de la DRCI_NOM du porteur de projet_JCE2022_protocole (ou _budget ou _schema ou LIV2_cofinancier)

Exemple :

ANGERS_DUPONT_JCE2022_protocole

ANGERS_DUPONT_JCE2022_schema

ANGERS_DUPONT_JCE2022_budget

ANGERS_DUPONT_JCE2022_LIV2

ANGERS_DUPONT_JCE2022_CV

6.3 - Quelques recommandations

- Attention au respect du cadre réglementaire
- Le cahier d'observation, la lettre d'information au patient et le formulaire de consentement ne sont pas à déposer ni à annexer au protocole (ces documents ne sont pas évalués par les experts).

6.4 - Information relative au traitement des données personnelles renseignées dans le dossier de candidature

Dans le cadre de ses missions, la GCS HUGO conduit des appels à projets dans divers domaines. Afin d'effectuer l'évaluation des projets reçus et de constituer une base de données permettant d'assurer le recensement et le suivi des appels à projets financés par l'Institut, ce dernier doit recueillir des données relatives à l'identité et la vie professionnelle du coordonnateur, du représentant légal ou de la personne dûment habilitée de l'organisme bénéficiaire, de la personne chargée du suivi administratif du dossier, du responsable d'équipe et, le cas échéant, du personnel de l'équipe et des personnes désignées par le coordonnateur ne devant pas avoir connaissance du projet, ces dernières pouvant de par leurs liens en tirer un avantage direct ou indirect.

Les personnes dont les données personnelles figurent dans le dossier de candidature doivent être informées par celui qui les a désignées que l'Institut les utilisera selon les modalités ici décrites.

Le GCS HUGO est le responsable du traitement de ces données. Il conservera celles nécessaires à l'évaluation et au suivi des projets. Conformément au Règlement général sur la protection des données 2016/679 et à la loi informatique et libertés n°78-17 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et à la portabilité de vos données et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour les exercer, veuillez adresser votre demande par mail à l'adresse suivante : contact@chu-hugo.fr.

7. ENGAGEMENT

7.1 - Obligations des candidat.e.s

Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle ou industrielle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation au concours.

Dans le cadre des actions de communication internes ou externes liées à cet appel à projets, les candidat.e.s autorisent par avance, pour une durée de un an à compter de leur candidature et pour le monde entier sans pouvoir prétendre à aucun droit ni rémunération ni indemnité quel qu'il soit, l'organisateur à diffuser au public le descriptif de leurs projets et citer leurs noms et leurs établissements.

Les candidat.e.s renoncent ainsi uniquement pour les besoins de ce appel à projets à revendiquer tout droit sur leur image et leur nom.

Les candidat.e.s et les responsables déclarent avoir pris connaissance des modalités de traitement de leurs données personnelles et de leurs droits tels que décrits précédemment et, le cas échéant, de l'obligation qu'ils ont d'informer les personnes dont ils ont cité le nom dans le dossier de candidature selon lesdites modalités.

Le fait de participer à cet appel à projets implique l'acceptation totale du présent guide d'instructions. Il sera accessible pendant toute la durée de l'appel à candidature sur la page internet dédiée.

7.2 – Obligations du.de la lauréat.e

Dans le cadre des actions de communication internes ou externes liées à cet appel à projets, le-la lauréat-e autorise par avance, pour une durée de un (1) an à compter de la remise du prix et pour le monde entier sans pouvoir prétendre à aucun droit ni rémunération ni indemnité quel qu'il soit, l'organisateur à :

- citer leur nom (personnel et/ou de leur entreprise);
- faire état de leurs actions et projets ;
- utiliser et diffuser les vidéos et photographies pouvant être prises lors de présentations du projet et leurs noms ; sous toutes formes et par tous procédés connus et inconnus à ce jour, et sur tous supports actuels ou futurs du GCS HUGO et sans que cette liste soit limitative.

Le-la lauréat-e renonce ainsi uniquement pour les besoins de cet appel à projet à revendiquer tout droit sur leur image et leur nom.

Le-la lauréat-e pourra être sollicité dans le cadre de la réalisation du bilan annuel d'avancement de l'étude.

Le-la lauréat-e mentionnera le soutien du GIRCI GO à l'occasion de toute action de communication ou publication résultant du projet financé « This work was granted by the French network of University Hospitals HUGO ('Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest').»

7.3 – Engagement du récipiendaire de la subvention

La subvention est versée à la DRCI de rattachement après signature d'une convention entre le GIRCI Grand Ouest et l'institution concernée précisant l'usage des fonds.

Le récipiendaire et son institution s'engagent à :

- Utiliser le montant de la subvention conformément au budget prévisionnel du projet
- Informer HUGO de toute difficulté dans la réalisation du projet
- Transmettre à HUGO, annuellement, un bilan annuel d'avancement de l'étude (bilan financier de l'utilisation de la subvention et rapport synthétique sur l'avancée du projet) sur demande du GCS HUGO
- Mentionner le soutien du GIRCI GO à l'occasion de toute action de communication ou publication résultant du projet financé : « This work was granted by the French network of University Hospitals HUGO ('Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest').»

Les documents nécessaires à la soumission d'une candidature au présent appel à projets peuvent être téléchargés sur le site : www.girci-go.org

Pour toute information complémentaire :

CePotier@chu-angers.fr ou MaGuyon@chu-angers.fr

Groupement Interrégional de la Recherche Clinique et d'Innovation Grand Ouest

CHU d'Angers

4, rue Larrey

49933 ANGERS Cedex

02 41 35 63 55/ 02 41 35 63 43